



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.01.2005 Bulletin 2005/04

(51) Int Cl.7: **A45D 40/00**

(21) Numéro de dépôt: **03300028.2**

(22) Date de dépôt: **11.06.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeurs:
• **Ferrier, Danielle**
06340 Cantaron (FR)
• **Moati, Pierre-Lyone**
06800 Cagnes sur Mer (FR)

(71) Demandeurs:
• **Ferrier, Danielle**
06340 Cantaron (FR)
• **Moati, Pierre-Lyone**
06800 Cagnes sur Mer (FR)

(74) Mandataire: **Hautier, Jean-Louis**
Office Méditerranéen de Brevets d'Invention,
Cabinet Hautier,
24 rue Masséna
06000 Nice (FR)

(54) **Dispositif de test d'un produit de maquillage**

(57) La présente invention concerne un dispositif de test d'un produit de maquillage applicable sur les lèvres d'un utilisateur. De façon caractéristique, il comporte

une partie de couverture applicable sur au moins une portion de la surface extérieure des lèvres.

Application aux accessoires de beauté.



Fig.13

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de test d'un produit de maquillage pour les lèvres d'un utilisateur.

[0002] L'invention trouvera particulièrement son application pour la fabrication et l'utilisation d'accessoires de produits de beauté et plus particulièrement de produits de maquillage pour les lèvres tels des rouges à lèvres ou des crayons à lèvres.

[0003] Le test de produits de maquillage est actuellement peu satisfaisant dans les points de vente de produits de beauté existants.

[0004] L'utilisateur ou, plus généralement, l'utilisatrice, teste la couleur du produit de maquillage par application par exemple au niveau de la main : cela n'est pas particulièrement pratique, il faut ensuite se laver les mains et on ne peut tester in situ (c'est-à-dire au niveau du visage) le rendu esthétique du produit. Plus rarement, l'utilisatrice peut se servir d'un échantillon mis à la portée de tous sur ses propres lèvres, ce qui n'est en aucun cas hygiénique et ne peut être de plus effectué qu'une seule fois, le résiduel du produit de maquillage (venant d'être testé) faussant toute nouvelle tentative.

[0005] Il est également possible de tester le produit sur un support, tel du papier, fourni dans le point de vente. Cependant, ce support n'est pas représentatif des caractéristiques de la peau humaine et ne permet pas non plus de tester le rendu esthétique au niveau du visage de l'utilisateur.

[0006] Il n'existe donc actuellement aucune possibilité de test de produit de maquillage pour les lèvres donnant satisfaction.

[0007] La présente invention permet de remédier aux inconvénients des techniques connues jusqu'à présent et offre pour se faire un dispositif particulièrement avantageux et répondant à un besoin depuis longtemps ressenti mais jamais satisfait.

[0008] Un premier but de l'invention est de permettre une grande qualité du test du produit par une application au niveau du visage lui-même. L'utilisatrice peut donc, sans toutefois appliquer directement le produit sur sa peau, tester le rendu du produit sur ses lèvres.

[0009] Un autre but de l'invention est d'assurer une parfaite hygiène du test des produits dans les magasins spécialisés. Pour ce faire, elle garantit qu'aucun contact n'est nécessaire entre la peau de l'utilisatrice et le produit.

[0010] L'invention assure également une possibilité de multiples essais pour l'utilisatrice sans aucune gêne, notamment sans trace résiduelle sur sa peau.

[0011] L'invention pourra être facilement réalisée en matière biodégradable (tout au moins en partie) pour des raisons de respect de l'environnement. Elle est par ailleurs facile à appliquer et à enlever.

[0012] D'autres buts et avantages apparaîtront au cours de la description qui suit de modes de réalisation préférés de l'invention.

[0013] La présente invention concerne un dispositif de test d'un produit de maquillage pour les lèvres d'un utilisateur comportant une partie de couverture applicable sur au moins une portion de la surface extérieure des lèvres.

[0014] Selon des variantes préférées, le dispositif est tel que :

- la partie de couverture est dimensionnée pour couvrir la surface extérieure des lèvres et la portion du visage en périphérie des lèvres,
- la partie de couverture comporte deux zones en relief contiguës aptes à épouser le profil des lèvres,
- la partie de couverture comporte une fente transversale au milieu de sa hauteur,
- il comporte une languette faisant saillie sur la face interne de la partie de couverture et positionnée pour s'insérer dans la bouche de l'utilisateur,
- la languette présente deux portions solidaires, à l'une de leurs extrémités, d'une bordure de la fente de la partie de couverture et se rejoignant par articulation pivot à leur autre extrémité,
- les deux portions de la languette sont constituées d'une feuille semi-rigide pliée au milieu de sa longueur pour réaliser l'articulation pivot,
- la partie de couverture est constituée par un film en matière plastique souple,
- la partie de couverture est constituée en une matière plastique semi-rigide,
- la partie de couverture est colorée selon la couleur du produit de maquillage à tester,
- la face interne de la partie de couverture est au moins partiellement enduite d'une matière adhésive.

[0015] Les dessins ci-joints sont donnés à titre d'exemples et ne sont pas limitatifs de l'invention. Ils représentent seulement un mode de réalisation de l'invention et permettront de la comprendre aisément.

La figure 1 est une vue de face du dispositif selon l'invention selon un premier mode de réalisation.

Les figures 2 et 3 illustrent des étapes opératoires d'utilisation du dispositif.

Les figures 4 à 6 montrent plusieurs variantes de réalisation du dispositif.

Les figures 7 à 12 illustrent des variantes supplémentaires avec une languette.

La figure 13 est une vue générale illustrant l'application du dispositif.

[0016] Tel qu'illustré sur les différentes figures, le dispositif ici présenté comporte une partie de couverture 2 apte à recevoir par sa surface extérieure le produit de maquillage tel du rouge à lèvres délivré par un bâton 1. Un dépôt de produit de maquillage est illustré suivant un exemple en figure 1 sur le repère 4.

[0017] La partie de couverture 2 est appliquée posté-

rieurement ou antérieurement à l'application du produit de maquillage sur la surface extérieure 3 des lèvres de l'utilisatrice.

[0018] Afin d'éviter tout dépassement du dépôt 4 au-delà de la partie de couverture 2, celle-ci est suffisamment étendue pour couvrir la périphérie des lèvres de l'utilisatrice.

[0019] La partie de couverture 2 peut être constituée par un film en matière plastique souple telle du Cellophane®. Par ailleurs, la face interne de la partie de couverture 2 peut être au moins partiellement enduite d'une matière adhésive apte à maintenir en position le dispositif durant le test.

[0020] Il est également possible de prévoir d'autres matériaux pour la partie de couverture 2 telle une matière plastique semi-rigide et présentant préférentiellement une conformation adaptée au relief du visage.

[0021] En particulier, la partie de couverture 2 comporte avantageusement deux zones 5a, 5b réalisées en relief et de façon contiguë pour épouser le profil des lèvres 3. Cette disposition de zone 5a, 5b est notamment présentée de profil en figure 3.

[0022] Tel que cela ressort également des figures, la partie de couverture 2 présente préférentiellement une courbure transversale et une courbure verticale apte à épouser les formes du visage de l'individu aux alentours des lèvres.

[0023] Les figures 4, 5 et 6 illustrent par ailleurs différentes variantes quant à la forme de la partie de couverture 2.

[0024] Pour assurer le maintien en position de la partie de couverture 2 sur le visage, le dispositif peut comprendre une languette 7 faisant saillie sur la face interne de la partie de couverture 2. Cette languette est apte à s'insérer dans la bouche de l'utilisateur pour être maintenue en position.

[0025] Selon une première variante ressortant des figures 11 et 12, la languette 7 est constituée d'une feuille plane suffisamment rigide et raccordée à la partie de couverture 2.

[0026] Si l'on souhaite que l'utilisateur puisse effectuer des mouvements de lèvres pour mieux apprécier le rendu esthétique du produit de maquillage, une articulation peut être prévue entre deux parties 8a, 8b de la languette 7, lesdites parties 8a, 8b étant superposées et reliées par une articulation 9 à leurs extrémités distales.

[0027] Pour autoriser le mouvement des lèvres, la partie de couverture 2 est par ailleurs fendue sensiblement au milieu de sa hauteur selon une ligne courbe correspondant à la zone de contact des lèvres de l'utilisateur. Une telle fente 6 est notamment visible en figure 7.

[0028] Possiblement, un soufflet 10 est formé sur les bordures latérales des portions 8a, 8b de la languette 7 pour les relier. Un mouvement des lèvres est donc permis.

[0029] A titre d'exemple préféré, la languette 7 est

réalisée à partir d'une feuille de matière plastique semi-rigide pliée au milieu de sa longueur afin de réaliser l'articulation 9 et soudée sur la face interne de la partie de couverture 2 à ses deux extrémités.

5 [0030] Tel qu'indiqué précédemment, la partie de couverture constitue un élément d'application d'un produit de maquillage. Cependant, la partie de couverture 2 peut également être colorée à l'avance selon des nuances de couleur prédéterminées correspondant à celles proposées à la vente pour les produits de maquillage à tester. De cette façon, il n'est plus nécessaire d'appliquer le rouge à lèvres, le dispositif étant prêt à l'emploi.

10 [0031] Le dispositif s'utilise de façon très simple par application de la partie de couverture 2 sur la surface extérieure 3 des lèvres tel que représenté en figure 13. Dans le cadre de cette figure, le maintien en position est réalisé par la languette 7 apte à s'insérer dans la bouche de l'utilisatrice. Une adhésion par effet statique est également possible ou à l'aide d'un adhésif dont est enduite la face interne de la partie de couverture 2.

15 [0032] Les dispositifs 1 selon l'invention peuvent être vendus ou proposés gratuitement dans les points de vente sous blister individuel pour préserver leur hygiène, ou sur un dérouleur, ou sur un présentoir ou à plusieurs sur une même feuille et détachables sans que cette liste soit limitative.

REFERENCES

30 [0033]

1. bâton de rouge à lèvres
2. partie de couverture
3. surface extérieure des lèvres
- 35 4. dépôt de produit de maquillage
- 5a, 5b. zones en relief
6. fente
7. languette
- 8a, 8b. portions de languette
- 40 9. articulation
10. soufflet

Revendications

- 45 1. Dispositif de test d'un produit de maquillage pour les lèvres d'un utilisateur comportant une partie de couverture (2) d'au moins une portion de la surface extérieure des lèvres (3) **caractérisé par le fait**
que la partie de couverture (2) est constituée par un film plat et vierge d'inscription en matière souple ou semi-rigide et par le fait que la face interne de la partie de couverture (2) est apte à s'appliquer avec adhésion sur au moins une portion de la surface extérieure des lèvres,
- 50 2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé par le fait**

que la partie de couverture (2) est dimensionnée pour couvrir la surface extérieure des lèvres (3) et la portion du visage en périphérie des lèvres.

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 2 **caractérisé par le fait** 5
que la partie de couverture (2) comporte une fente (6) transversale au milieu de sa hauteur.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisé par le fait** 10
qu'il comporte une languette (7) faisant saillie sur la face interne de la partie de couverture (2) et positionnée pour s'insérer dans la bouche de l'utilisateur. 15
5. Dispositif selon la revendication 3 et la revendication 4 en combinaison **caractérisé par le fait**
que la languette (7) présente deux portions (8a, 8b) solidaires, à l'une de leurs extrémités, d'une bordure de la fente (6) de la partie de couverture (2) et se rejoignant par articulation pivot (9) à leur autre extrémité. 20
6. Dispositif selon la revendication 5 **caractérisé par le fait** 25
que les deux portions de la languette (8a, 8b) sont constituées d'une feuille semi-rigide pliée au milieu de sa longueur pour réaliser l'articulation pivot (9). 30
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 **caractérisé par le fait**
que la face interne de la partie de couverture (2) est au moins partiellement enduite d'une matière adhésive. 35

40

45

50

55

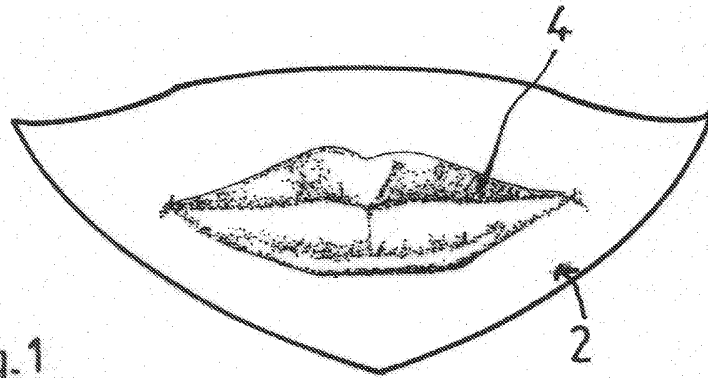


Fig. 1

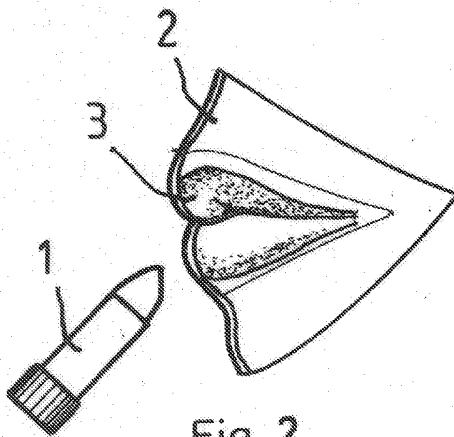


Fig. 2

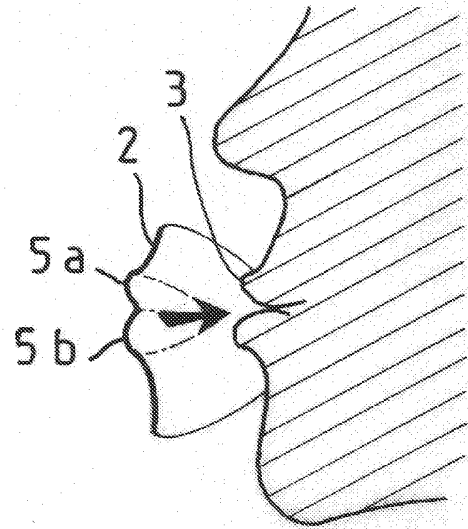


Fig. 3

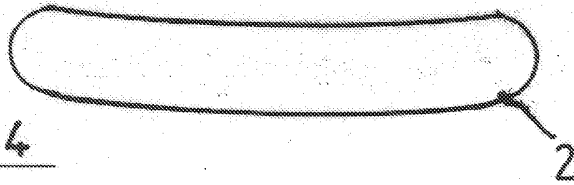


Fig. 4

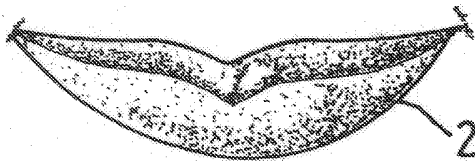


Fig. 5



Fig. 6

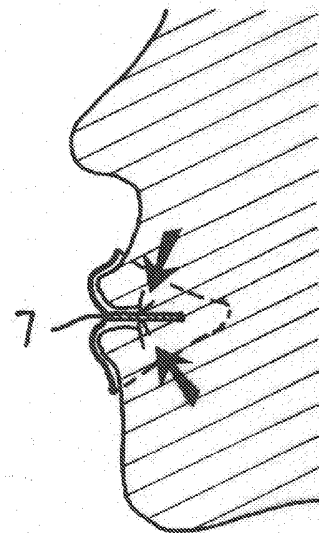
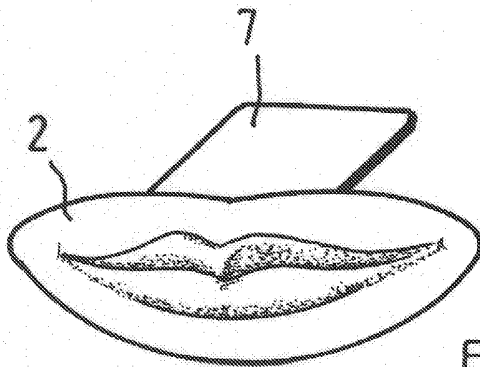
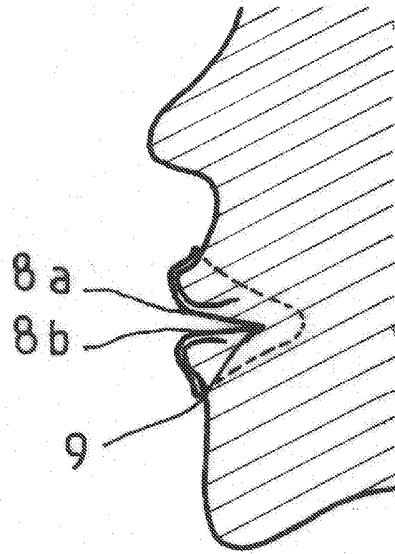
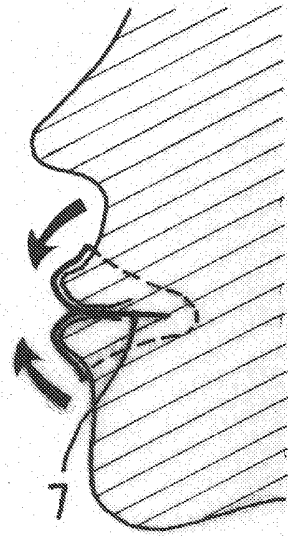
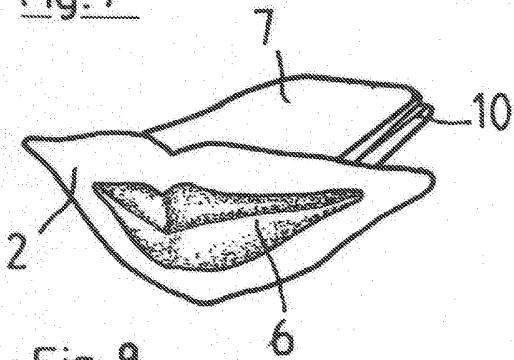
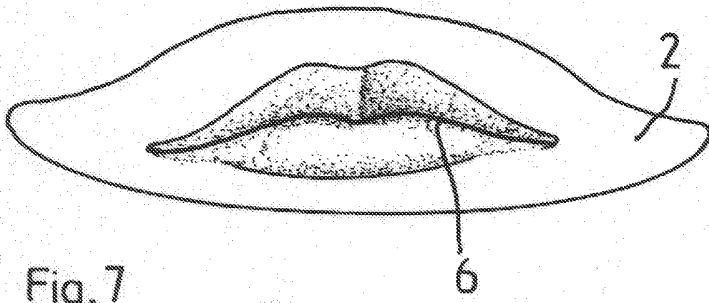




Fig.13



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 2 088 076 A (WINSLOW) 27 juillet 1937 (1937-07-27)	1-6	A45D40/00
Y	* le document en entier *	7	
X	US 4 040 127 A (SLOVITT) 9 août 1977 (1977-08-09) * figures *	1-6	
Y	US 2 695 622 A (ADAMS) 30 novembre 1954 (1954-11-30) * colonne 2, ligne 43 - ligne 45 *	7	
A	US 6 035 867 A (BARRICK) 14 mars 2000 (2000-03-14)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye	3 décembre 2004	Coniglio, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 30 0028

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-12-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2088076	A	27-07-1937	AUCUN	
US 4040127	A	09-08-1977	AUCUN	
US 2695622	A	30-11-1954	AUCUN	
US 6035867	A	14-03-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82